





Francis Garcia
Maire du Passage d'Agen

Madame, Monsieur,
En cette fin d'année 2021, j'espère que vous pourrez profiter de votre famille autant que les préconisations sanitaires le permettront et je veux vous remercier à nouveau, au nom de la Municipalité et en mon nom personnel, pour le civisme dont vous faites preuve durant cette crise sanitaire en continuant d'observer les gestes barrières.

Vous trouverez dans ce numéro de Passage Actu un dossier complet sur notre Police Municipale Pluricommunale, que nous avons créée avec Brax, Estillac et Roquefort en mettant en commun les moyens de nos quatre communes. Beaucoup d'entre vous ont par ailleurs souhaité que soient rappelées certaines règles indispensables à la vie en société et à la tranquillité publique. C'est pourquoi elles sont réprécisées dans ce numéro : rappelons-nous, en effet, que mieux vivre ensemble, c'est l'affaire de tous !

A l'aube de cette année 2022, je voudrais particulièrement remercier celles et ceux d'entre vous qui se sont mobilisés à l'occasion de la 4ème édition du Budget participatif. Cette édition 2021 a donné lieu à la production de 55 projets de quartiers. Ceux qui ont été choisis par la majorité des habitants ont été révélés le 3 décembre dernier : vous pouvez les retrouver en détails sur le site internet de la Ville.

Merci également aux personnes qui se sont portées candidates à la toute nouvelle Commission extra-municipale « Vie des Quartiers », au sein de laquelle elles pourront notamment préparer et suivre les différents dispositifs de participation citoyenne (réunions, balades et animations de quartier, Budget Participatif, concertation citoyenne...)

Au nom de l'ensemble de l'équipe municipale, je vous souhaite à toutes et à tous de très belles fêtes de fin d'année. Et n'oublions pas, en cette période de retrouvailles amicales et familiales, d'avoir une pensée particulière pour les personnes isolées et celles qui sont dans la détresse.

Francis Garcia

www.ville-lepassage.fr

Sommaire

P. 3 - Enfance-Jeunesse

P. 6 - Culture

DOSSIER

P. 10 - **Tranquillité publique**

P. 16 - Cadre de vie

P. 18 - Proximité

P. 21 - Vie économique

P. 22 - Expression des groupes

P. 23 - Associations



PASSAGEActu

Directeur de la publication : Francis Garcia

Directrice de la rédaction : Brigitte Barailles

Secrétariat de la rédaction : Communication

Ville du Passage d'Agen

Crédit Photos : Ville du Passage d'Agen

Graphisme et impression : ICA concept 05 53 66 01 01

Tirage : 5500 exemplaires

Les 1000 premiers jours du jeune enfant



Pôle Petite Enfance

Relais Petite Enfance - 05 53 98 64 75
Multi-Accueil « À Petits Pas » - 05 53 98 64 77



» Les matinées d'éveil au Relais Petite Enfance



Relais Petite Enfance (RPE)
4, avenue de Consuegra
47520 Le Passage d'Agen
05 53 98 64 75.



» Les 1000 premiers jours du jeune enfant

Dans le cadre de l'accompagnement et du soutien à la parentalité et suite au rapport national d'une commission d'experts présidée par le pédopsychiatre Boris Cyrulnik, Santé Publique France, dont la mission est d'améliorer et de protéger la santé des populations, a conçu un site Internet des « 1000 premiers jours ».

Il s'adresse aux futurs parents et parents d'enfants de moins de 2 ans et propose des conseils pratiques et des informations scientifiquement validées autour des trois piliers fondamentaux de la santé périnatale : la sécurité environnementale, l'alimentation et la sécurité affective.

Qu'est-ce que les 1000 premiers jours ?

Cette période de développement très importante est aussi une période de grande vulnérabilité pour l'enfant, durant laquelle les influences extérieures peuvent avoir un effet durable sur l'adulte qu'il deviendra. L'entrée dans les 1000 premiers jours est donc l'occasion de penser les environnements protecteurs dans lesquels nous devons (parents et professionnels de la petite enfance) répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant : tant alimentaires et physiques qu'affectifs et relationnels. Tout ne se joue pas pendant les 1000 premiers jours, mais c'est là où tout commence...

Face au sentiment d'être seuls face à la parentalité, de nombreux parents expriment le besoin d'être mieux accompagnés. S'il n'existe pas de « Guide du bon parent », différents « outils » et supports d'information sont mis à votre disposition sur ce site afin de vous soutenir au quotidien durant les 1000 premiers jours de votre enfant.

Lien du site : <https://www.1000-premiersjours.fr/fr>.

« Les études scientifiques montrent que la biologie ne décide pas de notre destin et que c'est le vécu des enfants lors des tous premiers jours et années qui conditionne et définit leur avenir. »

Anthony Lake,
Directeur exécutif de l'Unicef. 2016



» La Grand Lessive...

Crée en 2006 par la plasticienne Joëlle Gonthier, « La Grande Lessive » est un mouvement mondial qui prend la forme d'une installation artistique éphémère, en extérieur, faite par tous et toutes, un même jour, au moyen de dessins, peintures, collages, poésies, suspendus à l'aide de pinces à linges.

Une fois n'est pas coutume, l'école maternelle René Bétuing s'est ralliée à nouveau à « La Grande Lessive », en déclinant pour cette nouvelle édition, le thème des «oiseaux». Le 14 octobre, les classes ont dévoilé leurs oeuvres aux parents. Une belle exposition aux couleurs vives !

» Une semaine du goût anti-gaspi

Du 11 au 17 octobre 2021, partout en France, avait lieu la « Semaine du Goût ». Créé en 1990, c'est l'événement référent de l'éducation au goût pour le plus grand nombre (<https://www.legout.com/la-semaine-du-gout/>).

Au Passage d'Agen, traditionnellement, c'est le service « Enfance – Jeunesse » (SEJ) qui organise et anime cette manifestation en faveur des enfants des écoles de la Commune. Cette année, a été proposé un spectacle de marionnettes « **Archimégabon** », co-écrit avec l'équipe de la Médiathèque, mettant en scène une jeune passionnée de cuisine, Paprika, et Tête d'Ail, un chef cuisinier. Ludo, Lydie, David et Marilyn, animateurs du SEJ, ont enregistré la bande audio du spectacle (dialogues et chansons) et fabriqué les décors, les marionnettes et le castelet !



Rires à gogo, multitude de questions et échanges autour du thème, les jeunes spectateurs ont apprécié la représentation.

Un petit creux ? Les enfants ont goûté des graines de courges, des peaux d'oranges confites et des bananes séchées. Plutôt inhabituel comme friandises ! **Et c'est bien là le principe et toute l'originalité du projet.**

» Entre les résidents de Burges et les enfants de Rosette : enfin les retrouvailles !

La crise sanitaire avait éloigné les générations, il était temps qu'elles se retrouvent !

La Commune souhaite promouvoir les rencontres intergénérationnelles et favoriser le vivre ensemble. Cette volonté se retrouve dans les projets communs de l'Accueil de loisirs municipal de Rosette et de la Résidence autonomie de Burges.

C'est ainsi que le mercredi 6 octobre, une quinzaine de résidents de Burges a retrouvé les enfants de Rosette pour participer à une animation. Il s'agissait pour les enfants de mener des enquêtes en questionnant les participants afin de découvrir leurs anciens métiers, sur la base de photos « indice », préparées en amont de la rencontre avec Coralie, l'animatrice de la Résidence. Un beau moment d'échanges, de partage et de convivialité, qui s'est conclu par un goûter.

Toutes et tous ont hâte de recommencer !



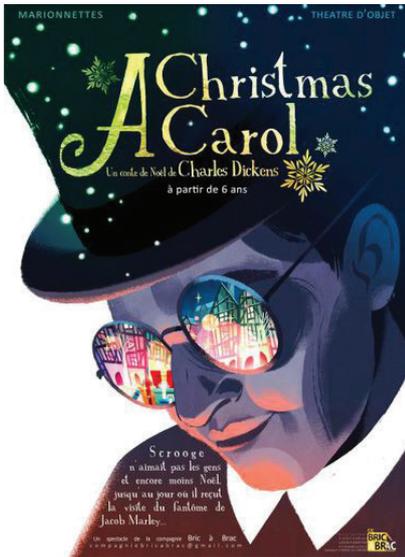


Promenade contée avec « Méli-Les-Mots »



» Rappel

» SPECTACLE DE NOËL A CHRISTMAS CAROL



présenté par la Compagnie Bric à Brac

Samedi 18 décembre

16h30 - centre culturel, salle Jean Ferrat.

A partir de 6 ans. Gratuit.

Réservation : service Actions culturelles au 05 53 98 64 78.

Sous réserve
des conditions
sanitaires

» WEEK-END CULTURE...1^{ère}

Dans le cadre du lancement de la programmation culturelle de la Ville et des Journées Nationales du Patrimoine, un « Week-end Culture » s'est tenu du 17 au 19 septembre 2021.

Cette 1^{ère} édition a débuté le vendredi 17 septembre au centre culturel, en présence de Cécile Faget, élue en charge de la Culture, avec l'intervention de la Société Archéologique, Historique, Artistique et Littéraire du Passage d'Agen. Il s'agissait là de la première conférence de l'association depuis la disparition de son président, Jean-Marie Catrou, à qui Christian Jacq, le nouveau président, a rendu un bel et chaleureux hommage. Après l'évocation du patrimoine architectural et historique du Passage d'Agen, à la lumière des différentes revues de la SAHALP éditées depuis 1990, la soirée s'est poursuivie avec la présentation de la nouvelle revue « La seconde guerre mondiale 1942-1944 ; l'occupation en Lot-et-Garonne », réalisée grâce à un important travail de recherche effectué par Daniel Vanwaterloo.

Le samedi 18 septembre, une centaine de personnes assistait au Concert-BD « COME PRIMA », moment de grâce et d'émotions porté par le groupe Bordelais « Splendor In The Grass ». Le mariage subtile entre les envolés sonores du groupe et le récit, accompagnés des visuels du dessinateur et auteur « Alfred » a fait l'unanimité. Le public s'est laissé guider dans ce voyage initiatique, projeté sur écran géant. De longs et chaleureux applaudissements ont salué cette magnifique et originale performance.



Concert-BD COME PRIMA

Le dimanche 19 septembre, l'association « Méli-Les-Mots » a proposé une promenade contée en sillonnant le chemin de la Promenade des Poètes. Dans une ambiance bucolique, les participants se sont laissé porter par les mots mêlés aux gestes des orateurs. Tout au long de la balade, des notes de guitare et chansons ont ponctué les récits livrés avec passion sur le thème du « chemin ». Un goûter, offert par la Ville, est venu clôturer l'après-midi.

Pour cette 1^{ère} édition du « Week-end Culture », la Ville tient à remercier tous ses partenaires pour leur implication : l'association « SAHALP », l'association « Méli-Les-Mots », la Paroisse « Sainte Catherine » pour le prêt de la salle Paroissiale, ainsi que le public passageois qui a répondu présent lors de ce nouveau rendez-vous.

» Quand la culture soutient la cause Octobre Rose



Le vendredi 15 octobre, Cécile Faget, Adjointe en charge de la Politique culturelle, et les représentants de la Ligue contre le cancer rappelaient l'importance du dépistage du cancer du sein avant de lancer la soirée musicale menée par le groupe Lot-et-Garonnais Loula B et la Parisienne Lisa Portelli.

La Ville s'est engagée à reverser l'intégralité des recettes perçues lors de ce spectacle afin de financer la recherche contre le cancer.

» Les Rendez-vous des Petits, c'est reparti !

Enfin les « Rendez-vous des Petits » ont repris du service.

En effet, « Les Lutins Zinzins et la Petite souris » de la Compagnie Popatex et « Magie et Tralala » de la compagnie la Parenthèse d'oubli ont rassemblé chacun plus d'une centaine de spectateurs pour le plus grand plaisir des petits comme des plus grands.



» Le prochain Rendez-vous

Mercredi 23 février

**LE RENDEZ-VOUS DES PETITS
CHAPEAU !**

présenté par Antoine Quiévreux et Thierry Bazin
16h30 - centre culturel, salle Jean Ferrat.

A partir de 3 ans. Durée : 50 mn.

Tarif : 5€ / Gratuit -15 ans.

Rens. : Actions culturelles au 05 53 98 64 78.



A la nuit tombée, le vent se lève sur les toits de la ville, entraînant dans son sillage un chapeau melon pour un merveilleux voyage imaginaire, aux étonnantes rencontres.

Fruit de la collaboration entre le marionnettiste Antoine Quiévreux et le compositeur et chorégraphe, Thierry Bazin, ce spectacle transporte son auditoire dans un univers musical poétique. Alors qu'Antoine Quiévreux offre au public toute la maturité sensible d'une famille de marionnettistes, Thierry Bazin, formé par un élève d'Erik Satie, apporte quant à lui son talent de musicien et l'expérience acquise auprès de grands noms de la danse que sont notamment Maurice Béjart et Maguy Marin.

Laissez-vous tenter par cette invitation au voyage : un rêve, des yeux et des oreilles ...

<https://youtu.be/R1GYQWjTNUm>

» Et aussi...

Samedi 5 mars

SPECTACLE FAMILIAL

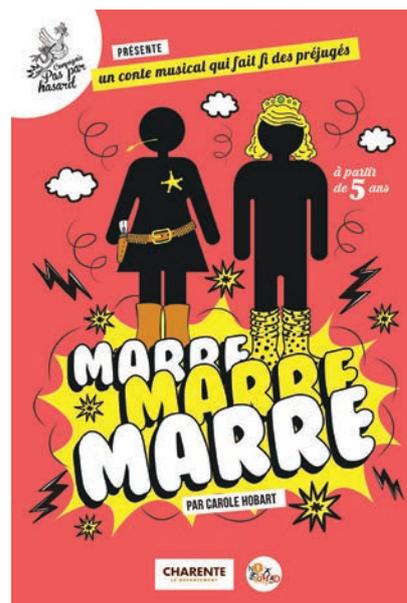
MARRE, MARRE, MARRE

présenté par la Compagnie « Pas par hasard »

16h30 - centre culturel,
salle Jean Ferrat.

A partir de 5 ans. Durée : 45 mn.

Tarif : 5€ / Gratuit -15 ans.



Ce spectacle musical conté aborde les notions d'identité et de genre afin de déconstruire les clichés sexistes auprès du jeune (et moins jeune) public. C'est un appel à la tolérance, à la bienveillance et au bonheur.

Plus d'informations sur
<https://pass.culture.fr/>

Sous réserve
des conditions
sanitaires



› Médiathèque : reprise des activités

Depuis la rentrée, la Médiathèque municipale Agnès Varda a repris ses animations en public, pour les plus jeunes comme pour les plus grands ! De « Joselle raconte » à l'animation « Les trésors de Petit Tom », en passant par l'Atelier d'écriture ou le Comité de lecture, c'est une quarantaine d'usagers fidèles qui est revenue assister à ces animations récurrentes, gratuites et sur inscription.

Agenda

Comité de lecture : le 14 décembre à 17h30.

Joselle raconte : le 18 décembre à 10h (dès 3 ans).

Les trésors de Petit Tom : le 15 décembre à 10h (avant 3 ans).

Retrouvez les dates pour 2022 sur

www.mediathequelepassage.fr à la rubrique « la médiathèque ».



200 enfants
se sont faits
peur !

A noter

Fermeture de la Médiathèque
du **vendredi 24 décembre 2021**
à partir de 16h
jusqu'au **mardi 4 janvier à 10h.**

La Médiathèque Agnès Varda se produit hors les murs

Le 27 octobre dernier, la Médiathèque s'est associée au service Enfance-Jeunesse pour animer Happy Halloween, en proposant la lecture de l'album « Le congrès des sorcières » de Sylvie Auzary-Luton.

L'histoire était illustrée par un théâtre d'ombres réalisé par les jeunes de la Maison Des Jeunes, qui l'ont animé au côté de l'équipe de la Médiathèque.

Lors de cet après-midi, environ 200 enfants ont écouté cette histoire, dont la narration reprenait toutes les 30 minutes.

Et les écoles alors ?

Pour l'année scolaire 2021-2022, la Médiathèque propose de rencontrer l'ensemble des classes de la Commune à 2 reprises !

Dans un premier temps, les bibliothécaires viendront dans les classes présenter le Prix Lire Jeune 47, destiné à susciter l'envie de lire chez les plus jeunes et à faire connaître le fonds de romans Jeunesse des médiathèques et bibliothèques. Alors que chaque année l'équipe de la Médiathèque participe à la sélection des livres et fait leur promotion, cette année, il a été décidé de faire participer les écoliers passageois en les faisant voter pour leur livre préféré.

Dans un second temps, les classes viendront à la Médiathèque pour profiter du lieu tout en participant à un atelier autour de la découverte des métiers du livre.



Retour sur...

« **Ce n'est pas ma faute** » présenté par Nathalie Tisné (scénographie), Nascimo Schobert (création lumière) et Matthieu Léonard (création sonore), librement adapté de l'album jeunesse éponyme de Christian Voltz. Cette installation spectaculaire immersive proposée par la Compagnie Ribambelle a su séduire son public. Dès 2 ans, les enfants ont découvert un fabuleux décor reprenant les illustrations de l'album de Christian Voltz.

Durant tout le mois de novembre, ce décor a également su conquérir un public plus grand, voire très très grand.

Cette animation a permis aux familles au grand complet de se retrouver le temps d'une histoire, d'un instant, de 6 minutes autour de la magie du décor et de l'interprétation livrée.

Rappel de l'histoire

Alors qu'elle s'en va traire la vache comme tous les matins, une fermière tombe nez à nez sur une horrible araignée, qu'elle s'empresse d'écraser ! « C'est pas ma faute » raconte la succession de catastrophes qui découlent de cet événement en apparence anodin.

A venir

Vendredi 17 décembre 2021

« **LA RONDE DES TAPIS** »,

lecture contée par l'équipe de la Médiathèque.

18h – Médiathèque Agnès Varda

Dès 4 ans.

Entrée libre et gratuite. Dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Bidule est le lutin bricoleur du Père Noël. Construire, réparer, démonter, inventer : il adore ça.

Ce vendredi 17 décembre, il a décidé de venir contrôler l'état des tapis de lecture et des livres qu'il a confectionnés.

Avec l'équipe de la Médiathèque, il va vous faire voyager au travers les différentes histoires contées.

Pour passer cet agréable moment, n'hésitez pas à venir avec vos coussins, plaids et doudous préférés !

Du 20 au 23 janvier 2022

NUIT DE LA LECTURE

Comme chaque année, la Médiathèque célébrera La Nuit de la lecture. A cette occasion, vous aurez la possibilité de gagner des chèques « Lire » d'une valeur de 10€.

Retrouvez la programmation à venir sur www.mediathequelepassage.fr à la rubrique « actualités ».



Sous réserve
des conditions
sanitaires

Dossier Tranquillité publique



Une police de proximité à votre service

Le 1^{er} septembre 2017, les villes du Passage d'Agen, de Brax, d'Estillac et de Roquefort ont créé ensemble un service de **Police municipale pluricommunale (PMP)**.

Cette démarche s'est fondée sur leur proximité territoriale et sur le fait que nos trois Communes partenaires connaissent elles aussi désormais des phénomènes d'incivilités et de petite délinquance comparables à ceux que rencontrent toutes les communes urbaines.

Le principal enjeu de notre Police municipale pluricommunale – dont le périmètre d'intervention englobe une population de près de 16 000 habitants – est celui de la proximité. Il s'agit de faire en sorte que les habitants entretiennent un rapport familier et de confiance avec elle et qu'ils n'hésitent jamais, en cas de besoin, à solliciter un policier municipal : en retour, celui-ci doit répondre efficacement à leur demande, dans la limite des prérogatives qui lui sont assignées par la Loi.

La loi précise en effet que **la Police municipale, placée sous l'autorité du Maire, exerce des missions de prévention et de surveillance afin de garantir la tranquillité, la sécurité et la salubrité publiques.**

Je souligne que les prérogatives des policiers municipaux sont strictement encadrées : c'est ainsi qu'afin de dresser procès verbal les agents de police municipale disposent du droit de relever l'identité de l'auteur d'une infraction relevant de leur compétence. En revanche, de manière générale, ils n'ont pas le droit de procéder à des contrôles d'identité. Une autre différence majeure réside dans le fait que les agents de police municipale ont la qualité d'agents de police judiciaire adjoints : ils ne sont pas officiers de police judiciaire (OPJ) comme le sont les policiers nationaux.

Depuis 2014, et sous l'impulsion de Marie-Thérèse Fouquet, Adjointe en charge de la Tranquillité publique, notre Police a noué et entretient en permanence des relations de coopération particulièrement constructives avec les services de la Police nationale.

C'est à ce titre que nous avons créé un Groupe de partenariat opérationnel (GPO) qui réunit régulièrement la Ville, la PMP, la Police nationale, les bailleurs sociaux et la Direction du collège Théophile de Viau : les échanges permettent de coordonner efficacement les interventions de ces différentes institutions afin de solutionner très rapidement les éventuels problèmes.



Proximité avec les habitants, coopération avec la Police nationale et mutualisation des interventions avec les autres Polices municipales de l'agglomération, telles sont les principes qui régissent notre action.



Francis Garcia
Maire du Passage d'Agen



Marie-Thérèse Fouquet
Adjointe en charge
de la Tranquillité publique

En me confiant le rôle d'Adjointe à la Tranquillité publique, le Maire a souhaité que j'assure le lien entre les habitants de notre Ville et leur Police municipale, ainsi qu'entre nos policiers municipaux et les services de la Police nationale.

Je m'y emploie résolument : n'hésitez pas à me contacter si nécessaire mt.fouquet@ville-lepassage.fr

La Police municipale pluricommunale a pour mission principale d'assurer la sécurité des administrés. L'équipe municipale a souhaité qu'elle remplisse cette mission en se plaçant en permanence au plus près des habitants.

C'est dans cet esprit que des patrouilles à scooter ou à vélo sont réalisées très régulièrement : il s'agit d'aller véritablement au devant des habitants et des commerçants. Cette démarche est très appréciée par la population, c'est pourquoi elle sera intensifiée, les effectifs étant au complet désormais avec le récent recrutement d'une nouvelle brigadière de police.

C'est ainsi qu'une prise de contact sera réalisée avec chaque commerçant pour échanger sur les problématiques de sécurité et renforcer le lien de proximité.

Au-delà de ses missions traditionnelles de surveillance et de maintien de l'ordre public, nous avons souhaité que la Police municipale participe au « mieux vivre ensemble » dans notre Ville.

Je ne citerai que 4 thèmes qui illustrent cette priorité :

- 】 **Les contrôles de vitesse**
- 】 **Les conflits de voisinage**
- 】 **Les nuisances sonores**
- 】 **Les animaux**



Nous avons souhaité que la Police municipale participe au « mieux vivre ensemble » dans notre Ville.



La Police municipale, c'est aussi :

- 】 1 poste de Police municipale pluricommunale depuis 2017.
- 】 4 communes : Le Passage d'Agen, Brax, Estillac, Roquefort.
- 】 1 territoire de 37 km².
- 】 16 000 habitants.
- 】 1 responsable de service.
- 】 1 adjoint au responsable de service.
- 】 3 policiers municipaux.
- 】 1 ASVP (Agent de Surveillance de Voie Publique).
- 】 1 agent administratif.

Préserver la tranquillité publique : une priorité de la police municipale



Les contrôles de vitesse :

La PMP dispose de 2 cinémomètres permettant de constater les excès de vitesse, de contrôler le conducteur et de le verbaliser.

Ils permettent aussi de voir à longue distance des comportements dangereux comme l'utilisation du téléphone portable par le conducteur d'un véhicule, le non port de la ceinture de sécurité, la non utilisation des clignotants...

Cette lutte contre l'insécurité routière est importante et permet de réduire les accidents.

La Ville dispose de 2 appareils de contrôle de la vitesse "radars pédagogiques". Ils permettent d'enregistrer le flux de véhicules dans les 2 sens, la vitesse de jour comme de nuit et d'avoir par l'exploitation de ses chiffres un état réel de la circulation automobile.

Données des radars pédagogiques

Période de relevé	lieu	Vitesse moyenne et réglementaire
Du 05 au 20/05/2021	Rue de la Garonne	31 km/h au lieu de 50 km/h
Du 06 au 20/05/2021	Rue Sacha Guitry	42 km/h au lieu de 50 km/h
Du 25/05 au 07/07/2021	Rue de la Bénazie	56 km/h au lieu de 50 km/h
Du 25/05 au 07/07/2021	Rue de la Persévérance	33 km/h au lieu de 50 km/h

Prochains relevés : Route du Peyré, avenue de Verdun, rue des Fleurs.



Les conflits de voisinage :

Chaque fois qu'elle est saisie, la Police municipale intervient en cas de différends entre habitants et s'efforce d'apporter une solution

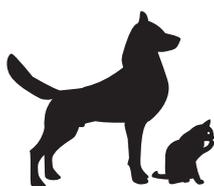
aux problèmes rencontrés. En cas d'impossibilité de concilier les points de vue, elle peut orienter les parties au conflit vers le conciliateur de justice, qui les reçoit en mairie.



Les nuisances sonores :

Nous savons toutes et tous que les nuisances sonores sont de nature à porter atteinte à la tranquillité et/ou à la santé. Un arrêté municipal (dont les dispositions sont consultables

sur le site Internet de la Ville) a été publié en 2015. Il définit ce que sont les bruits indésirables, qu'il s'agisse des bruits liés aux travaux, au jardinage et au bricolage ou des cris d'animaux...



Les animaux :

Nous encourageons tous les propriétaires à tenir leur chien en laisse et à ramasser les déjections de leur animal de compagnie.

A cet effet, des distributeurs de sacs continuent à être déployés sur le territoire communal. Par ailleurs, savez-vous que vos animaux de

compagnie – aussi bien chats que chiens – doivent être identifiés.

Les agents de la PMP disposent de lecteurs de « puces électroniques » qui permettent d'éviter le placement en fourrière de votre animal s'il échappe à votre surveillance. C'est pourquoi j'invite chaque personne à faire poser une puce électronique sur son animal.

Des policiers municipaux plus proches de vous

Le poste de la Police municipale pluricommunale est situé sur le site du centre culturel Pierre Lapoujade, en rez-de-chaussée, au n°2 de l'avenue de Consuegra.

L'accueil du public y est assuré du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Il est également possible de joindre la PMP :

- par téléphone : 05 53 98 64 79
- par courriel : police.municipale@ville-lepassage.fr

Conformément aux objectifs fixés par le Maire, les agents du service veillent à ce que chaque personne ayant été reçue, ou les ayant contactés, reçoive une réponse appropriée.



*Arnaud Simonutti,
nouveau responsable du service
Police municipale pluricommunale*



Les missions de la PMP :

- Assurer la sécurisation des écoles lors des entrées ou sorties des élèves.
- Faire respecter le Code de la route : qu'il s'agisse des règles du stationnement ou du contrôle de la vitesse.

Des contrôles routiers sont également réalisés pour lutter contre le non-respect des règles de priorités, des feux tricolores et de la signalisation routière, ou de l'usage du téléphone portable au volant, source fréquente d'accidents.

- Collaborer aux résolutions de conflits de voisinage.
- Assurer le suivi des dossiers Opération Tranquillité Vacances.
- Collaborer à la prévention des risques au sein de la Cellule Communale de Crise.
- Assurer le suivi des arrêtés du Maire (urbanisme, réglementation, occupation du domaine public...).
- Collaborer aux actions de prévention en lien avec la Police nationale.
- Sécuriser les manifestations locales et les cérémonies.
- Mettre en sécurité les animaux errants.
- Recueillir les objets trouvés et entamer des recherches pour les remettre à leurs propriétaires.

Les moyens mis à disposition de la PMP :

Pour remplir leur mission, les agents disposent des moyens matériels suivants :

- 3 véhicules sérigraphiés « Police municipale »,
- 2 scooters,
- 3 vélos.

Ils sont par ailleurs dotés :

- d'assistants numériques personnels permettant de dresser des procès-verbaux électroniques,
- de deux cinémomètres,
- d'un éthylotest,
- de matériel de capture pour les animaux errants,
- d'un lecteur de « puces électroniques » (transpondeurs) d'identification des animaux domestiques.

Le service est organisé de telle sorte qu'un équipage est à même d'intervenir du lundi au vendredi, de 8h à 20h, sur les 4 communes.

Stationnement dangereux ou gênants



Repérer la signalisation au sol et/ou un panneau avant tout stationnement.

Le stationnement sur les trottoirs, sur les places handicapées et le stationnement dangereux sont punis d'une amende de 135 €.

Au Passage d'Agen, **il y a 4 zones de 2 stationnements pour la recharge de véhicules électriques.** Seuls les véhicules en charge ont le droit d'y stationner sinon vous vous exposez à une amende de 2^e classe à 35 €.

Le stationnement de plus de 7 jours est considéré comme abusif et vous encourez une amende de 35 € avec une mise en fourrière de votre véhicule. Le propriétaire en plus de l'amende devra s'acquitter :

- 】 des frais d'enlèvement-transport : 116.56 €,
- 】 des frais de garde : 6.18 € par jour.

Il est à noter une évolution importante de la loi depuis le 1^{er} avril 2021. Selon l'article L325-7 du Code de la route, le délai accordé au propriétaire ou à son mandataire pour récupérer son véhicule, considéré en état de circuler, est fixé à 15 jours. Au-delà, le véhicule sera détruit ou revendu par le service des domaines selon sa valeur marchande.

Chiens dangereux



Vous possédez un chien de 1^{ère} ou 2^e catégorie, vous êtes concernés par la législation sur les chiens dangereux selon la loi du 6 janvier 1999, la loi du 20 janvier 2008 et ses décrets d'application.

Faites-vous connaître auprès de la Police municipale.

Le permis de détention de chiens de 1^{ère} et 2^e catégorie.

Tout détenteur d'un chien de catégorie 1 ou 2 doit posséder un permis de détention.

La délivrance de ce document par la mairie de sa commune de résidence est soumise à 3 conditions :

- 】 Posséder une attestation d'aptitude : pour ce faire, il est nécessaire d'avoir suivi une formation de 7 heures portant sur l'éducation et le comportement canin, ainsi que sur la prévention des accidents. Cette formation doit être délivrée par un formateur agréé.
- 】 Un chien de catégorie 1 ou 2 doit avoir réalisé une évaluation comportementale par un vétérinaire inscrit sur une liste départementale entre 8 mois et 1 an d'âge. Si le chien est âgé de moins de 8 mois, il sera délivré un permis de détention provisoire au propriétaire.
- 】 Posséder les documents justificatifs de l'identification du chien, de sa vaccination contre la rage, le certificat vétérinaire de stérilisation (uniquement pour les chiens de catégorie 1), ainsi que l'attestation d'assurance responsabilité civile du détenteur.

En cas de non-respect : les peines encourues peuvent être importantes.

Exemple : un détenteur de chien dangereux qui ne possède pas son permis de détention est puni de 3 mois d'emprisonnement et de 3 750 € d'amende, ainsi que d'une interdiction temporaire ou définitive de détenir un animal.

Ne sont pas autorisées à détenir un chien de catégorie 1 ou 2 :

- 】 les personnes mineures,
- 】 les personnes majeures sous tutelle (sauf si autorisation par le juge des tutelles),
- 】 les personnes condamnées (crime ou peine d'emprisonnement pour délit inscrit au bulletin n°2),
- 】 les personnes auxquelles on a retiré le droit de possession ou de garde d'un chien.

Déjections canines

Autorisées seulement dans les caniveaux, sauf ceux qui se trouvent sur les passages piétons. Interdites sur la voie publique, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants. 🚫





» La ville du Passage d'Agen innove...

Le service Espaces Verts de la Ville se lance dans la plantation mécanisée, pour planter 20 000 bulbes en 2 jours.

Un atout pour créer le projet de fleurissement de la Ville

Dans un contexte environnemental et climatique qui se dégrade, la ville du Passage d'Agen œuvre depuis plusieurs années pour la préservation de la biodiversité en imaginant de nouveaux modes de gestion de ses espaces verts tels que la tonte raisonnée, l'abandon des plantes annuelles dans son fleurissement au profit des plantes vivaces, des arbustes...

C'est pour cette raison que la Ville s'est rapprochée d'une des dernières entreprises françaises productrice de bulbes, pour élaborer un programme de plantation de bulbes naturalisables.

Un contexte

Avec l'adhésion croissante de la population et dans un souci constant de préserver les ressources, l'équipe du service municipal des Espaces verts réalise des massifs fleuris source d'alimentation pour les pollinisateurs.

Traditionnellement, la plantation de bulbes se faisait à la main. Le sol était préparé mécaniquement puis les bulbes (2500 bulbes) étaient disposés un par un sur le sol avant de procéder à leur enfouissement. Cette année, le responsable du service Espaces Verts propose à l'élue en charge de l'Environnement et de la Transition écologique de louer une « planteuse », de fabrication 100% française, permettant de planter mécaniquement près de 20 000 bulbes en 2 jours sur des espaces engazonnés et accessibles à un petit tracteur surplombé d'une cuve.

Les avantages de la plantation mécanisée

La machine :

- » s'adapte aux différents espaces,
- » couvre rapidement de grandes surfaces,
- » prend en compte des bulbes naturalisables permettant un fleurissement pérenne des sites travaillés.



Myriam Vézinat

Conseillère municipale
déléguée en charge
de l'Environnement et
de la Transition écologique



Offrir un cadre de vie harmonieux aux habitants

En octobre dernier, la plantation des bulbes a eu lieu sur le Parc Paysager des Maisons Eclusières et sur l'ensemble des Promenades. Ce sont 20 000 bulbes composés de tulipes, narcisses et de muscaris qui ont ainsi pris place en terre passageoise.

Des mélanges prêts à planter sont déversés dans la cuve et posés délicatement dans un sillon creusé mécaniquement. Les agents du service Espaces verts n'ont plus à replacer les mottes ainsi formées par la machine et à contrôler l'enfouissement des bulbes et la bonne fermeture du sillon.

Les bulbes à fleurs vont embellir les espaces verts en apportant une touche lumineuse au printemps et cela pour une durée de cinq à six semaines de floraison tout en s'intégrant parfaitement dans l'aménagement des dernières réalisations de la Ville.

Il faudra attendre le printemps pour découvrir les compositions ainsi réalisées.



Remise des prix du **concours communal des Maisons fleuries et Jardins durables**. Vendredi 8 octobre 2021 – Ferme d'Estrades



Opération
« Ma Ville, j'en prends soin ! »
NATURA 2000
Samedi 6 novembre 2021

2021 : Les plantations de fin d'année



102 arbres : Tounis, Jean Jaurès, Proullac, Promenade des Poètes, Parc paysager des Maisons Eclusières, place Sainte Jehanne, Parc Vigneau, la promenade les Vergers du Canal, route du Pont de Barroy.



495 arbustes : chemin des Lavandières, Parc paysager des Maisons Eclusières, Maison du Temps Libre, avenue de l'Europe, Promenade des Poètes, route du Pont de Barroy.



900 vivaces : Parc paysager des Maisons Eclusières, place Sainte Jehanne, Pont de Pierre, Jardin découvertes, entrée du complexe sportif.



20 000 bulbes : avenue de L'Europe, Parc paysager des Maisons Eclusières, Promenade des Poètes, Médiathèque.

» Budget Participatif 2021

Découvrez les projets lauréats...



La phase de vote est close depuis le 14 novembre 2021. Merci aux **307** Passageoises et Passageois qui ont voté afin de désigner leur projet préféré dans leur quartier.

Le 3 décembre dernier, dans la salle du Conseil municipal, Monsieur le Maire et les membres de la Commission Démocratie Participative dévoilaient en avant-première les projets lauréats aux 21 porteurs de projets éligibles, sans oublier de remercier les 34 habitants qui se sont mobilisés pour transformer leur idée en projet.

Les projets lauréats sont ceux ayant obtenu le plus grand nombre de votes des habitants par quartier.

En chiffres, la 4^e édition du Budget Participatif c'est :

- 55** projets déposés
- 21** projets éligibles
- 183** votes numériques
- 131** votes « papier »
- 314** votes exprimés
- 7** projets lauréats pour une enveloppe globale de **87 600** € TTC.

Quartier BELLEVUE

Projet n°38
Table de tennis de table

Quartier MONBUSQ

Projet n°5
Aire de jeux pour enfants

Quartier GANET

Projet n°52
Agrandissement aire de jeux

Quartier DOLMAYRAC HAUTS DE GARONNE

Projet n°24
Espace de loisirs et de détente intergénérationnel

Quartier TOUNIS- ROCHEBRUNE

Projet n°19
Promenade de santé

Quartier COEUR DE VILLE

Projet n°2
Le basket pour nos ados

Quartier LE BOURG

Projet n°15
Finalisation de l'aire de jeux

» Commission extra-municipale « Vie des Quartiers »

L'appel à candidature pour siéger au sein de cette nouvelle instance de participation citoyenne s'est achevé le 14 novembre 2021.

MERCI aux **26** habitants qui se sont portés volontaires et qui permettent ainsi de couvrir tous les quartiers de la Ville.

Ces nouveaux ambassadeurs de quartier seront installés au sein de cette commission début 2022 et seront présentés dans le prochain Passage Actuel.

*Tirage au sort des candidats
à la commission extra-municipale
« Vie des Quartiers »
Mercredi 24 novembre 2021
Mairie - salle du Conseil municipal*





» L'ASEPT vous propose...

L'ASEPT (Association Santé Education et Prévention sur les Territoires) propose tout au long de l'année aux personnes de 55 ans et plus des ateliers de prévention gratuits, par petits groupes, au cours desquels différents thèmes sont abordés. Pour cela, la commune du Passage d'Agen met à disposition la Maison du Temps Libre.

2 ateliers sont programmés à compter de début janvier 2022 :

- » **Ateliers numériques** à partir du 20 janvier 2022 (6 séances de 2 heures par semaine) : savoir se connecter, savoir utiliser une messagerie électronique, découvrir les réseaux sociaux, savoir utiliser et télécharger des applications, apprendre à gérer vos droits en ligne, accéder aux actualités...
- » **Ateliers Yoga du rire** à partir du 20 janvier 2022 (8 séances de 1h15 par semaine) : cerner la connexion entre la respiration et le rire, apprendre les techniques et exercices du rire qui aident à cultiver un état d'esprit joyeux, apprendre à se relaxer...

Pour en savoir plus ou vous inscrire, contacter l'ASEPT au 05 53 02 68 76. ☎

Sous réserve
des conditions
sanitaires



La mairie vous informe en temps réel sur votre Smartphone

- Alertes notification
- Actualités
- Événements
- Travaux

Retrouvez toute l'information locale sur votre Smartphone !



» CityAll

L'information de votre Ville sur votre smartphone

Téléchargez gratuitement l'application CityAll et suivez l'actualité de votre Ville sur un fil d'information. ☎



» Info listes électorales



Inscriptions sur les listes électorales : il est encore temps !

Si vous n'êtes pas encore inscrit(e) sur les listes électorales pour les prochaines élections présidentielles et législatives de 2022, n'attendez pas le dernier moment pour le faire !

Les inscriptions sont possibles dès à présent et **jusqu'au 4 mars 2022** pour l'élection présidentielle et **jusqu'au 6 mai 2022** pour les élections législatives.

Vous pouvez vous inscrire :

- » En ligne, sur le site service-public.fr, sur envoi des justificatifs d'identité et de domicile numérisés ;
- » En mairie, sur présentation d'un justificatif d'identité, d'un justificatif de domicile et du Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription ;
- » Par courrier adressé à Mairie - place du Général de Gaulle CS 70 004 - 47901 AGEN CEDEX 9, en joignant un justificatif d'identité, un justificatif de domicile et le Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription.

Attention : risque de radiation !

Si vous avez déménagé en restant sur la commune du Passage d'Agen, votre nouvelle adresse ne correspond plus à celle indiquée lors de votre inscription. Il est alors possible que vous soyez radié des listes électorales.

Nous vous invitons donc à informer le service Population de la Mairie du Passage d'Agen de votre changement de domicile, en vous munissant d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

» CARNET

Naissances

18/07 ARCHAMBAUD Ezio ; 12/08 GAREZ Louane ; 02/09 RAYNAUD Nino ; 14/09 GUERRIER Ayden ; 30/09 DESCHAUME Maïa.

Mariages

17/07 SUREAU Xavier et VACHE Audrey ; 24/07 ROBILLARD Maxime et BOURSINHAC Hélène ; 28/08 DAUNAY Cyril et PINEAU Aline ; 04/09 CHABERNAUD Christian et BELAIR Anne-Sophie ; 11/09 MARTINHO DIAS Quentin et GONZALES Camille, COMBES Jean-Luc et VICH Carine ; 18/09 ADELL Yann et KREBS Aurélie ; 25/09 RAFA Mohamed et HAMDANE Rania.

Décès

18/07 GOSELIN Michel ; 21/07 BERTILLON Vincente ; 15/08 PALAU Léa ; 17/08 COOCHE Luce ; 26/08 LAFITTE Christian ; 04/09 BEN GHOZI Michèle ; 06/09 BLANC René ; 07/09 PRADINES Paulette ; 08/09 PINCIN Piétro ; 17/09 KÖNG Alain ; 26/09 BONNEAU René ; 29/09 COMBES Jeanny ; 14/10 PANIS Christian ; 18/10 DAUGÉ Jacques.

› ZIM-PC-INFORMATIQUE et Les ZIM AGES



Installée depuis quelques mois, la société informatique de Laurent Zimmer, située 385 avenue des Pyrénées, propose à la vente une large gamme de produits informatiques, la réparation mais aussi un service après-vente et des contrats de maintenance qui s'adressent aussi bien aux professionnels qu'aux particuliers.

Il a été rejoint en avril dernier par son épouse Anne-Laure qui vient étoffer cette gamme par des prestations de communication visuelle. Ils vous accueillent du lundi au vendredi de 9h à 18h.

Contacts :

Zim PC Informatique au 06 29 98 53 24, zim-pc@str.fr

Les Zim Ages au 06 75 57 84 25.

› Objectif bien-être



Le Pôle bien-être créé par Marie-Laure Reinhard a ouvert ses portes début juin 2021, au 29 rue Paul Chambelland.

Outre l'institut Marie Laure Beauty ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi de 9h à 17h, ce nouvel établissement moderne et accueillant dédié au bien être abrite également un ostéopathe, une sophrologue et des infirmières.

Fin novembre 2021, ils seront rejoints par une styliste ongulaire et prochainement par de nouvelles prestations dans les deux cellules commerciales disponibles à la location.

Soins, détente, confort et savoir-faire au programme.

Contact : 05 53 96 21 15.

› De l'Étable à l'Assiette



Cette boucherie-charcuterie traditionnelle a ouvert ses portes le jeudi 28 octobre dernier au 41 allée des Mousquetaires, à droite après le rond-point, route de Layrac.

Sébastien Gonin et Alban Lesueur vous proposent également un rayon traiteur ainsi que des produits locaux. Leurs viandes, dont le porc noir, proviennent d'élevages locaux.

Ce nouveau commerce de bouche est ouvert du lundi au samedi de 8h30 à 12h30 et de 15h30 à 19h.

Contact : 05 53 99 79 48.



Isabelle Roumazeilles
Conseillère municipale
déléguée en charge
des Commerces de proximité,
des Entreprises et de l'Emploi.

Expression des groupes

› Élus de la majorité

La 103^e édition du Congrès des maires de France, dont le thème était « Les maires en première ligne face aux crises », s'est tenue à Paris les 16, 17 et 18 novembre derniers.

Plus de 100 représentants des communes de notre département y ont participé.

Le Congrès des maires offre aux élus locaux une occasion unique d'échanges avec les plus hautes autorités de l'État. Il permet aux congressistes de partager leurs expériences et d'interpeller secrétaires d'État, ministres et dirigeants des administrations de l'État sur des enjeux majeurs, à l'occasion de très nombreux ateliers de travail. C'est également un lieu essentiel d'information et de formation des élus locaux, qui leur permet d'accroître les compétences qu'ils peuvent mettre au service des habitants de leurs communes. C'est pourquoi la délégation de notre Ville était constituée de membres de la majorité aussi bien que de l'opposition municipale. Comme il se doit, ces élus rendront compte de leurs travaux au conseil municipal.

Cette édition 2021 a vu le renouvellement des instances dirigeantes – présidence et bureau – de l'Association des Maires de France (AMF). Celle-ci, qui regroupe près de 35 000 maires et présidents d'intercommunalités, apporte un appui concret aux élus dans la gestion au quotidien et entretient un partenariat exigeant avec l'État pour préserver les intérêts des collectivités.

C'est la liste conduite par David Lisnard (maire de Cannes) et André Laignel (maire d'Issoudun) – pour laquelle s'est prononcé le Maire Francis Garcia – qui l'a très largement emporté, avec plus de 62% des suffrages. Cette liste pluraliste comprenait des élus représentant un éventail politique particulièrement large, allant de la droite à la gauche.

Nous sommes convaincus que cette pluralité est le meilleur garant de l'objectivité et de l'indépendance de l'AMF, aussi bien à l'égard des partis politiques que du Gouvernement, quel qu'il soit.

A cinq mois des élections présidentielles, ce consensus est absolument indispensable pour nos collectivités. Les maires de France ont ainsi fait part au Président de la République des dramatiques conséquences – en particulier financières – des mesures adoptées par l'Exécutif : qu'il s'agisse de la baisse drastique, en 2015, de la dotation globale de fonctionnement versée aux communes par l'État ou de la calamiteuse réforme de la fiscalité locale, en 2018, et sa promesse fallacieuse de remboursement « à l'euro près » de la taxe d'habitation. A l'heure où nous écrivons ces lignes, le contexte sanitaire demeure incertain. Quoi qu'il en soit, nous souhaitons très sincèrement que les fêtes de fin d'année puissent être, pour vous, synonymes de convivialité, de joie et de retrouvailles avec vos proches. Bonne fin d'année 2021 !

Les élus de la majorité municipale :

Brigitte BARAILLES, Jean-Jacques MIRANDE, Cécile FAGET, Daniel MEYNARD, Marie-Thérèse FOUQUET, Jean-Michel BELAIR, Laurence PINHEIRO, Denis BERTOUILLE, Myriam VEZINAT, Pierre-Yves PORTEJOIE, Isabelle ROUMAZEILLES, Pascal LECUREUIL, Jean-Claude DISSES, Mickaël PETIT, Patricia SAZI, Béatrice DUCCEL, Corinne PELLETIER, Michel BORDENEUVE, Amal KABACH, Frédéric DOUCET, Fabienne BAURENS, Abdou Kadri MOUMOUNI et Francis GARCIA.

› Élus de la minorité

Nous sommes le 15 novembre, parution prévue le 10 décembre.

Lors du dernier numéro, la majorité vous a fait part de notre manque d'assiduité, de sérieux et d'attention aux différentes commissions. Il suffit de lire les Procès-verbaux pour se rendre compte que nous avons assisté et participé à toutes celles-ci. Nous sommes 5 élus (23 pour la majorité) pour la plupart actifs et bénévoles pour nos activités municipales. Quant à notre sérieux : nous ne ferons aucun commentaire : vous comprendrez notre colère. Nos absences individuelles sont justifiées par des obligations professionnelles ou personnelles. Notre faute est d'avoir simplement transmis des interrogations de citoyens Passageois. N'est-ce pas le rôle d'une opposition ?

Aucune agression personnelle, aucun manque de respect de notre part n'a été écrit dans cet article, nous avons toujours été très respectueux lors de nos interventions.

Nous avons réussi (nous nous sommes peut-être trompés) à développer une relation de confiance. Nous pensons avant tout aux intérêts de chacun des Passageois, au sein de notre commune et de l'Agglomération, loin de la politique qui nous gangrène.

Pour donner suite à ces injures publiques, nous avons pris la décision, à l'unanimité, de ne plus participer aux différentes manifestations, commissions, conseils municipaux jusqu'à nouvel ordre.

Nous resterons fermes pour vous représenter et être vos relais.

Vous pouvez nous joindre par courriels sur le site de la commune ou de l'agglomération.

GILLES FRÉMY, MICHEL DURAND, JEAN-LOUIS JIMENEZ, CATHERINE CANGUILHEM ET SERGE CUESTA.

Très sincèrement je vous souhaite de partager de grandes joies et des petits moments de bonheur avec votre famille ou vos amis cette fin d'année et toute l'année 2022.

Mes pensées accompagnent aussi les personnes malades ou isolées et j'espère que la solidarité sera présente pour cette nouvelle année.

CORINNE GRIFFOND



Club de l'Age d'Or



Tennis de Table Passageois
Tournoi National Waligator
18 et 19 septembre 2021

› L'Age d'Or

Après ses longs mois d'absence le Club de l'Age d'Or a rouvert ses portes le 4 octobre dernier. Le Club vous accueille le lundi et le vendredi de 14h à 18h pour faire une belotte ou jouer à divers jeux fournis par l'association, tout en prenant un goûter. Tous les 15 jours un loto est organisé et une fois par mois les adhérents peuvent se retrouver autour d'un repas. Venez nombreux partager ces moments de convivialité !

Club de l'Age d'Or

26 bis avenue Paul Bême
05 53 96 68 74 ou 07 70 44 69 79. ☎



› Agenda Sous réserve des conditions sanitaires

Mardi 14 décembre

DON DU SANG par l'EFS
De 15h30 à 19h
Centre culturel salle Jean Ferrat.
Rens. : 05 53 70 03 40.

Samedi 18 décembre et dimanche 19 décembre

CONCERT DE NOËL
organisé par Destination Chant et Musique
Samedi à 20h30
et dimanche à 15h
Centre culturel salle Jean Ferrat.
Rens. : 06 10 85 36 07.

Dimanche 26 décembre

RENCARD PASSAGEOIS
organisé par l'association Du Vieux Volant au Pot Percé
De 10h à 12h
Parking de l'hypermarché Casino.
Rens. : 06 07 67 24 64.

Samedi 29 janvier

SPECTACLE DES ATELIERS THÉÂTRE « PASSAGE À L'ACTE »
organisé par la Compagnie PerBacco
A 14h30
Salle municipale de Rosette.
Rens. : 06 23 00 98 98.

Vendredi 4 février

VENTE DE GÂTEAUX, BONBONS, BOISSONS au profit de l'APE de la maternelle Louis Vincens
De 15h45 à 18h15
Ecole maternelle Louis Vincens.
Rens. : 06 79 41 60 44.

Dimanche 6 février

SPECTACLE DE CHANT
proposé par les associations RYTHM'ARC EN CIEL et la Boîte aux Chansons
15h
Salle municipale de Rosette.
Rens. : 06 01 55 64 82.

Société des Courses de l'Agenais

Hippodrome d'Agen-La Garenne

Samedi 18 décembre dès 11h
Entrée gratuite.
7 courses de trot

Dimanche 9 janvier dès 13h
Entrée gratuite pour les -25 ans.
6 courses de trot

Mercredi 19 janvier dès 11h45
Entrée gratuite.
8 courses de trot

Dimanche 6 février dès 13h15
Entrée gratuite pour les -25 ans.
7 courses de trot

Vendredi 11 février dès 11h45
Entrée gratuite.
8 courses

Dimanche 13 février dès 13h30
Entrée gratuite pour les -25 ans.
7 courses de trot

Samedi 19 février dès 13h30
Entrée gratuite.
8 courses de trot

3 espaces de restauration
(réservation restaurant au
05 53 96 23 66).

Le Passage d'Agen
2022